

Bretagne : il va chez le coiffeur et se retrouve avec 7 jours d'ITT

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 5 heures



L'homme a obtenu une ITT de sept jours après avoir été brûlé chez le coiffeur. *LUCY NICHOLSON / REUTERS*

Un homme, qui avait voulu se faire coiffer à Lannion (Côtes-d'Armor), est ressorti brûlé au front et avec sept jours d'ITT après être passé entre les mains d'un ressortissant libyen qui n'avait aucun diplôme, a-t-on appris vendredi de source policière.

Le 3 septembre, un homme a déposé plainte au commissariat après être allé se faire coiffer dans un salon de coiffure qui a pignon sur rue dans le centre de la petite ville bretonne.

L'employé du salon de coiffure *«lui a mis un gel sur les cheveux, a pris un briquet et tout d'un coup, il l'a allumé sur les cheveux. La victime a paniqué et a été brûlée au front»*, a expliqué à l'AFP le commandant divisionnaire Daniel Kerdraon, confirmant des informations de la presse locale. *«On a été surpris par cette histoire-là, on ne comprenait pas pourquoi il avait mis le feu aux cheveux»*, a-t-il ajouté.

Après enquête, les policiers ont suivi la piste de *«la technique égyptienne, arrivée depuis peu en France, où l'on brûle un bout des cheveux pour les rendre plus malléables à la coiffure, plutôt pour des cheveux crépus»*, selon la même source. Or, l'employé du salon de coiffure, un Libyen d'une trentaine d'années s'exprimant en anglais, *«ne maîtrisait pas cette technique»*.

Selon l'enquête, le patron, mécanicien, n'a pas de brevet professionnel, tout comme les trois employés. Le salon de coiffure *«ne peut pas rouvrir car il n'y a pas de brevet professionnel»*, a indiqué M. Kerdraon, soulignant que l'enquête devait encore déterminer l'ampleur du travail clandestin et de la fraude au fisc.